

# Comment se faire certifier Vegaplan?

Comment se faire certifier Vegaplan ?

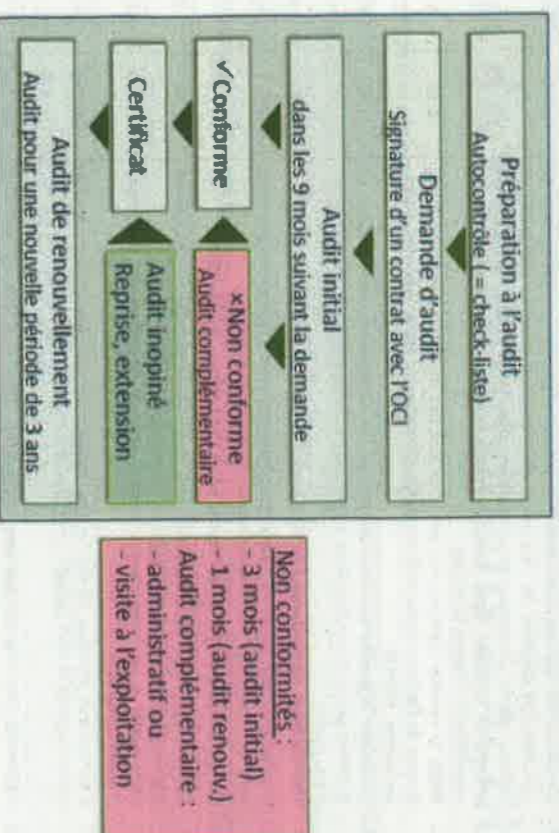


Figure 3. Les principales étapes de la certification.

## Préparation à l'audit

Se préparer à l'audit consiste à vérifier au moyen de la check-list si votre exploitation répond aux prescriptions du Standard Vegaplan et si vous tenez correctement à jour les registres nécessaires.

Il est possible de générer via le site Vegaplan-Codiplan, une check-list personnalisée qui ne reprend que les activités de l'exploitation. Il suffit de cliquer dans l'onglet «Agriculteurs-Entrepreneurs», sur la rubrique «Documents», de choisir soit la version «pdf» soit la version «Excel» et de répondre à trois questions concernant le type de cahier des charges, la région dans laquelle l'exploitation est située et les activités exercées au sein de l'exploitation.

Un «Manuel Standard Vegaplan» est également disponible sous la même rubrique. Il permet de télécharger et d'imprimer certains documents précis (pictogrammes, procédures en cas d'accident, fiche de stockage,...).

Une Foire aux Questions est également disponible dans l'onglet «Agriculteurs-

cahiers des charges du secteur demandés par l'acheteur (ex: guide sectoriel pour le secteur animal, CodiplanPLUS, QFL, ...). Ces audits combinés peuvent en effet permettre un gain de temps et d'argent: un seul auditeur pour contrôler des entreprises qui peuvent être communes à plusieurs cahiers des charges. L'importance du gain varie selon les cas et peut-être demandée à l'organisme de certification via une offre de prix.

Celle-ci peut être réalisée au départ du site web de Vegaplan-Codiplan. Sous l'onglet «Agriculteurs/Entrepreneurs», la rubrique «Comment s'affilier?» permet de réaliser une «Demande d'offre»: il suffit ensuite de choisir le(s) cahier(s) des charges concerné(s), de spécifier les activités de l'exploitation et de sélectionner les organismes de certification. La demande d'offre de prix est ensuite envoyée via l'application aux organismes sélectionnés qui pourront ensuite vous informer.

Un moyen rapide et efficace pour pouvoir comparer plusieurs offres de prix!

Vous concluez ensuite un contrat avec l'OCI de votre choix, qui devra venir effectuer l'audit dans



Entrepreneurs», sur la rubrique «FAQ», n'hésitez pas à la consulter si vous avez des questions complémentaires.

## Demande d'audit et signature du contrat avec l'Organisme Certificateur Indépendant (OCI)

Le choix d'un organisme de certification constitue une étape importante dans le processus de certification. Il est vivement conseillé de combiner la certification Vegaplan avec celle d'autres

les neuf mois suivants. Attention: n'attendez pas la dernière minute pour contacter un organisme de certification si votre décision est prise.

Dans le cadre du Guide sectoriel, il est important de prévoir l'audit avant la fin du mois d'octobre afin de pouvoir recevoir le certificat avant le 31 décembre. En effet, la réduction sur la contribution de l'AFSCA (qui implique la certification de toutes les activités au sein de l'exploitation) est obtenue pour autant qu'un certificat soit délivré avant le 31 décembre de l'année précédente.

- type équilibré
- excellente levée
- en pratique: jusqu'à **133 T à 17°**
- **excellent comportement face à la cercosporiose**

📅 mi-octobre ▶ fin campagne

**IRBAB '17**

0 montées/Ha

richesse

**98% (18,7°)**

rdt. racine

**128,2T à 17°**

**NEMATODE**

- type lourd
- **excellente résistance à la montaison > 0 montées/Ha**
- très faible tare terre : **88,6%**

📅 fin-octobre ▶ fin campagne

**IRBAB '17 - Rdt. Racine**

région

T à 17°

Neervelp

**143,9**

Sluizen

**115,3**

Gingelom

**111,6**

Acosse

**125**

Roclenge

**147**